



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

notaires

Question écrite n° 25713

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés rencontrées par les petites études notariales, notamment en milieu rural. En effet, dans le cadre des mutations à titre onéreux, un grand nombre de petites ventes ne couvrent pas les frais et pèsent ainsi sur l'équilibre économique et la survie de ces petites entreprises, qui concourent, elles aussi, au maintien de l'emploi dans les zones défavorisées. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour favoriser le maintien de ces petites études.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la chancellerie et la commission instituée par l'article 2 du décret n° 71-942 du 26 novembre 1971 modifié, chargée de la localisation des offices de notaires en fonction des besoins du public, de la situation géographique et de l'évolution démographique et économique, conduisent une réflexion continue sur les difficultés des petites études et, de manière plus générale, sur le problème de l'adaptation des structures notariales traditionnelles. Leur souci commun est de permettre aux populations des zones rurales d'avoir accès à un service juridique compétent et de proximité. Cet objectif peut être, notamment, réalisé par des regroupements d'offices et l'ouverture de bureaux annexes à la place des offices supprimés.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25713

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1999, page 1029

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2711

Erratum de la réponse publiée le : 7 juin 1999, page 3524